

ACTION URGENTE

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

Le 2 avril, Pierre Espérance, éminent défenseur haïtien des droits humains, a reçu un courrier contenant une balle et des menaces de mort faisant référence à son travail. Amnesty International est inquiète pour sa sécurité et celle des autres défenseurs des droits humains en Haïti.

Mercredi 2 avril, **Pierre Espérance**, directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), l'une des principales organisations haïtiennes de défense des droits humains, a reçu une lettre de menaces au siège de celle-ci. Ce courrier contenait une balle de pistolet et accusait Pierre Espérance et le RNDDH de présenter de fausses informations visant à déstabiliser le gouvernement. Il mentionnait en outre l'attentat dont Pierre Espérance a été la cible en 1999, lors duquel il a failli être tué par des tirs d'hommes armés à Port-au-Prince, la capitale d'Haïti. La lettre se terminait par la phrase suivante : « En 99 nous t'avons manqué, cette fois tu n'y échapperas pas, arrête de dire des conneries. »

Une plainte a été déposée le 9 avril auprès du parquet et il semble que la police judiciaire a ouvert une enquête.

Au cours des derniers mois, le RNDDH a publié des rapports traitant de sujets aussi divers qu'un projet touristique ayant des incidences sur les habitants de l'Île-à-Vache ou le procès de l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier. L'organisation a également critiqué le gouvernement actuel, en l'accusant de corruption, de manipulation de la justice et d'impunité.

Amnesty International est préoccupée par la vulnérabilité des défenseurs des droits humains en Haïti, dont beaucoup ont subi des attaques depuis quelques mois. Elle exhorte les autorités à prendre immédiatement des mesures pour fournir une protection adéquate à ces militants et à leurs proches.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de Pierre Espérance et appelez les autorités à lui fournir une protection efficace, dans le respect de ses souhaits ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les menaces et les actes d'intimidation visant cet homme et à traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MAI 2014 À :

Ministre de la Justice et de la Sécurité
publique

Jean Renel Sanon
18, avenue Charles Summer
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : secretariat.mjsp@yahoo.com,
jrsanon@mjsp.gouv.ht

**Formule d'appel : Monsieur le
Ministre,**

Directeur général de la Police nationale
d'Haïti (PNH)

Godson Orélus
Police nationale d'Haïti
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : godore68@hotmail.com

**Formule d'appel : Monsieur le
Directeur,**

Copies à :

RNDDH
9, rue Rivière
Port-au-Prince, Haïti
Fax : + (509) 2244.4146
Courriel : mddh@rnddh.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse/s à compléter) :
Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Pour en savoir plus sur l'attentat dont Pierre Espérance a été la cible en 1999, voir l'AU 45/99 (AMR 36/001/1999, <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/001/1999/fr>).

Plusieurs défenseurs des droits humains ont déclaré avoir été récemment visés par des menaces et des attaques en Haïti. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a adopté des mesures conservatoires en faveur de deux avocats spécialisés dans la défense des droits humains, Mario Joseph et Patrick Florvilus, respectivement en octobre 2012 et novembre 2013, en ordonnant à l'État haïtien de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger leur vie et leur intégrité physique.

À plusieurs reprises en 2013, Kouraj, une organisation qui défend les droits des personnes LGBTI, a subi des menaces et des manœuvres d'intimidation lors de manifestations publiques à Port-au-Prince (voir l'AU 186/13, AMR 36/014/2013, <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/014/2013/fr>), et une attaque a directement visé ses locaux en novembre (voir l'AU 320/13, AMR 36/021/2013, <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/021/2013/fr>).

Le 8 février 2014, le défenseur des droits humains Daniel Dorsinvil et son épouse ont été abattus par un homme armé dans le quartier résidentiel de Canapé Vert, à Port-au-Prince. Les circonstances et les motivations de ce double homicide demeurent incertaines. Une enquête a été ouverte et différentes personnes sont actuellement en détention dans l'attente de leur procès. Cependant, le procureur de Port-au-Prince n'a pas encore prononcé d'inculpation officielle. En février, Amnesty International a demandé une enquête approfondie sur cette affaire (voir <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/006/2014/fr>).

Aux termes de la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme, les autorités haïtiennes ont pour obligation d'assurer la protection des défenseurs des droits humains, de mener des enquêtes exhaustives sur les attaques commises à leur encontre et de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements. Elles sont également tenues de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent faire leur travail sans crainte de représailles.

Nom : Pierre Espérance
Homme

AU 87/14, AMR 36/009/2014, 15 avril 2014